
**Nombre de membres
en exercice:** 11

Séance du 09 juin 2023

Présents : 9

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée le 09 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean-Luc HENRY, Monique BONAFINI, André BRUNEL, Romain HENRY, Amandine MORLOT, Jérôme PRIN, Sandrine MULLER, Béatrice MERCIER, Tom GENIN

Votants: 9

Excuses: Tamara LUCAS, Patrick HURNI

Secrétaire de séance: Béatrice MERCIER

Objet: Désignation d'un délégué et de trois suppléant pour les élections sénatoriales - 2023 DE 038

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un délégué et trois suppléants pour les prochaines élections sénatoriales qui auront lieu le 24 septembre 2023.

Délégué : - M. BRUNEL André 9 voix

Suppléants : - M GENIN Tom 9 voix

- Mme MULLER Sandrine 9 voix

- Mme MORLOT Amandine 9 voix

Après ces élections, M. BRUNEL André est désigné délégué,
M. GENIN Tom est désigné 1er suppléant
Mme MULLER Sandrine est désignée 2ème suppléante
Mme MORLOT Amandine est désignée 3ème suppléante

Le délégué et les suppléants désignés ont accepté leur élection respective.

Objet: Décision Modificative - Art R001 - Service des Eaux - 2023 DE 039

Monsieur le Maire informe que suite à une erreur de frappe, une erreur s'est glissée lors de la saisie du budget primitif 2023 du service des eaux, ainsi il y a lieu de prendre la délibération suivante afin que l'affectation du résultat 2022 soit identique sur le budget et sur la délibération n°2023-025 :

Recettes d'investissement : c/001 + 300.00 €

Dépenses d'investissement : c/2158 + 300.00 €

Objet: Installation de compteur de sectionnement - 2023 DE 040

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'utilité d'installer des compteurs de sectionnement sur le réseau d'eau afin de vérifier la consommation d'eau rue par rue, permettant ainsi une prise en charge plus rapide lors des fuites potentielles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'envisager l'installation de 3 compteurs de sectionnement et charge Monsieur le Maire de faire établir des devis, une décision sera prise lors d'un prochain conseil.

Objet: Laissez les Maires gérer leur EAU - 2023 DE 041

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, prévoyait le transfert de la compétence eau et assainissement au 1er janvier 2020. A force de discussion est d'intervention, ce transfert a été reporté au 1er janvier 2026.

2026, c'est demain. Nous ne pouvons rester sans rien faire.

Le transfert de ces deux compétences revient à confier cette gestion à une collectivité qui n'en a ni les compétences ni les moyens. Le risque est que cette mission soit confiée à un quelconque grand groupe, plus motivé par la rentabilité et donc la hausse des prix que par un service efficace au service de nos usagers.

Aujourd'hui, un collectif représenté d'élus de tout le département, soutenu par les deux associations des Maires de Meuse et des Maires Ruraux, souhaite faire bouger les lignes et faire revenir le Gouvernement sur sa position en révisant ou complétant la loi pour rendre ce transfert de compétence facultatif et non obligatoire.

Considérant que de nombreuses Communes souhaitent garder cette compétence et ainsi continuer à gérer en proximité, à la satisfaction des usagers, qu'il s'agisse de la maîtrise des coûts ou de la qualité du service,

Considérant que le maintien de la compétence eau et assainissement doit rester une compétence facultative, qui correspond aux attentes d'un bon nombre d'élus,

Le Collectif eau du Département de la Meuse, soutenu par les associations des Maires de Meuse, des Maires Ruraux et de nos parlementaires, demande au Gouvernement de revenir sur le transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement aux communautés de communes et de rendre cette compétence facultative afin que les élus puissent décider, selon leur situation, de transférer ou non ladite compétence.

Questions diverses

Fête Patronale

Il a été émise l'idée d'envisager de faire une animation particulière le dimanche au moment de l'apéritif. Il a été proposé de contacter les pompiers pour les faire venir afin de les mettre à l'honneur.

Campagne de stérilisation des chats errants

Il a été proposé de faire une note aux habitants de la commune, afin de les sensibiliser sur la campagne actuelle de stérilisation des chats errants et de la nécessité de faire stériliser leur propre chat, afin d'en limiter la prolifération et les désagréments s'en découlant.

Protection des nids

Un habitant de la commune a soumis l'idée à un conseiller de faire passer une note d'information aux habitants afin de les sensibiliser à la protection des nids d'oiseaux pendant la nidification.

Séance levée à 22h05.